



Demenagement suite a une séparation

Par **39111**, le **19/03/2012 à 17:24**

Bonjour, rnle jugement a était rendu en sept 2011 accordant 1 week-end sur deux au père plus la moitié des vacances scolaire . rnNous somme en désaccord total sur notre entente. Mon entreprise va licencier des employers et je suis sur la liste étant donné que je suis arrivé dans les dernier dans l entreprise. Je suis arrivé dans cette région pour rejoindre le père de ma fille aujourd'hui j ai aucune famille dans cette région ni soutien moral et je risque de perdre mon emplois seule chose qui me reste' de se que j ai construit ici . rnAlors je souhaite repartir vivre avec ma fille dans ma région natal a 300 km ou je serais soutenue et plus seule mais je sais pas si j ai le droit et comment je doit faire pouvez-vous m aider s'il vous plais Merci

Par **Marion2**, le **19/03/2012 à 17:29**

Bonjour, rn rnIl faut à nouveau saisir le JAF en courrier recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance. rn rnUn avocat n'est pas obligatoire. rn rnCordialement.

Par **39111**, le **19/03/2012 à 18:27**

ok mais je doit lui dire quoi exactement ? es que je vais pas perdre la garde de ma fille? Apres le courier je peu partir ? ou faut t'il que j attend ?

Par **cocotte1003**, le **19/03/2012 à 19:41**

Bonjour, il vous faut saisir le JAF pour changer le droit de visite qui ne pourra plus se faire un week-end sur 2 et savoir comment vont être répartis les frais de transport. Effectivement le père peut aussi demander la garde exclusive de l'enfant. Il vaut de toutes façons mieux attendre la fin de l'année scolaire d'autant que le père, s'il a l'autorité parentale, peut demander à l'école de ne pas vous faire le certificat de radiation qui vous permettra d'inscrire votre fille dans un autre établissement, cordialement

Par **39111**, le **19/03/2012 à 20:09**

oui merci je compte partir pour l'été prochain mais j'ai peur de perdre la garde car il va refuser mon déménagement car sur ce point pour LUI je n'existe plus seule sa fille compte il fera tout pour me pourrir la vie encore une fois de plus c'est injuste j'espère ne pas être obligée de rester pour lui quand même...j'ai ma vie à refaire aussi pour lui c'est déjà fait avant même qu'il nous quitte!

Par **cocotte1003**, le **19/03/2012 à 20:13**

Bonjour, personne ne veut vous empêcher de refaire votre vie mais les droits de votre enfant existent aussi et en outre celui de pouvoir avoir un papa qui s'occupe de lui. Il vaudrait mieux déménager en ayant trouvé un travail et un logement, cordialement

Par **39111**, le **19/03/2012 à 20:22**

oui j'y pense tout le temps au fait qu'il soit là mais je pense sincèrement que je ne serais pas heureuse ici étant pas de la région et travaillant en restauration mon cercle d'amis et très restreint ma famille me manque un soutien moral ça va faire 2 ans que ça dure j'essaie de m'adapter mais rien évolue pour le logement j'ai la solution pour le travail étant peut-être licenciée j'aurais un peu de temps financièrement pour retrouver un travail. En tous cas merci pour vos réponses vraiment